

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DU PROJET PILOTE DE CONSIGNATION DES CANETTES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'évaluation intermédiaire du projet pilote de consignation des canettes ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, lors de la commission du 12 novembre 2019, je vous posais la question de savoir quelle était la suite concernant la consignation des bouteilles en plastique. Vous aviez répondu qu'un projet pilote de reprise des canettes retrouvées sur la voie publique avait été mis en place dans 24 communes wallonnes. Les premiers projets ont démarré en janvier 2019 et vous aviez indiqué recevoir une évaluation intermédiaire complète pour fin 2019.

Qu'en est-il ? Avez-vous déjà reçu cette évaluation, nécessaire pour vérifier l'opportunité du système de consignation par rapport au système actuel ? Si oui, quelles sont les premières pistes de réflexion qui peuvent être dégagées de cette évaluation et qu'en pensez-vous ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, le projet-pilote de prime de retour sur les canettes abandonnées dans la nature, qui est toujours en cours, vise à diminuer la présence de canettes abandonnées dans l'espace public et à améliorer la propreté de ces espaces.

Sur les 24 communes sélectionnées pour ce projet-pilote, cinq se sont retirées du projet pour des raisons d'organisation interne. Initialement lancé en septembre 2018 dans deux communes wallonnes, ce projet s'est progressivement implémenté dans les autres communes en fonction de leurs contingences. Il en ressort qu'à ce stade la majorité des projets ont moins d'une année de fonctionnement.

La prime de retour octroyée, à savoir un bon d'achat de 5 euros pour 100 canettes ramassées, n'entraîne aucune modification du prix des canettes, a contrario d'une consigne qui entraîne un surcoût du contenant, rétrocedé lors de son retour dans une machine ou à un point de dépôt.

Deux scénarios de reprise sont testés alternativement pendant deux ans, dans chaque commune, groupée en binôme, à savoir, d'une part, un système de reprise automatisé et, d'autre part, un système de reprise manuelle.

L'ASBL Be WAPP, en charge de la mise en œuvre opérationnelle du projet, récolte les données nécessaires en continu afin de suivre l'évolution du projet. À l'heure actuelle, ce sont environ 1 780 participants qui ont rapporté plus de 1 300 000 canettes, ce qui représente près de 25 tonnes de matières.

Toutefois, seules quatre communes ont testé les deux systèmes de reprise. À ce stade, il est donc encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives quant à l'efficacité du processus sur l'amélioration de la propreté. Il en est de même pour les impacts éventuels du système testé sur la collecte des canettes via le sac bleu.

Une évaluation intermédiaire robuste ne pourra s'opérer que lorsque toutes les communes pilotes auront testé le système pendant au moins un an. Selon le calendrier opérationnel, cette échéance est prévue pour la fin avril 2020.

Au demeurant, il conviendra d'inscrire l'évaluation de ce système de reprise à la lueur des piliers du développement durable, à savoir, premièrement, l'évaluation environnementale, c'est-à-dire la diminution du nombre de canettes abandonnées dans la nature et l'amélioration de la propreté publique ; deuxièmement, l'évaluation sociétale, c'est-à-dire la satisfaction des différentes parties prenantes, telles que les communes, les commerçants et les utilisateurs ; et enfin l'évaluation économique, c'est-à-dire le coût total du système au regard du coût de la collecte des sacs P+MC.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Péciaux (PS). - Je remercie d'abord Mme la Ministre pour ses éléments de réponses. C'est quand même un vrai problème de société, toutes ces canettes qui traînent le long des sentiers, des parcours, qui sont parfois même le RAVeL, des endroits où l'on a envie de pouvoir faire des balades et du sport. J'ai toujours envie de dire qu'il n'y a jamais de hasard dans la vie.

Il y a une heure, un concitoyen de ma commune faisait une photo et la postait sur Facebook en disant : « Il y en a tout au long de la rue. » Un autre répondait : « C'est pareil à côté de chez moi. » C'est un vrai problème de société, de comportement qu'il faut aussi enrayer par rapport au comportement humain et faire passer les messages adéquats, en travaillant en transversalité avec d'autres ministres, puisque l'éducation est à la base et à l'information.